



Stiftung Klimarappen
Fondation Centime Climatique
Fondazione Centesimo per il Clima
Climate Cent Foundation

Rapport de clôture 2014 – 2022



Sommaire

2	Objectif de ce rapport
3	Objectifs et conditions cadre de la Fondation
5	Bilan final
5	Réductions d'émissions réalisées
6	Revenus et dépenses
7	Achat de certificats auprès de traders
9	Achat de certificats auprès de titulaires de projet
10	Participation à des fonds de la Banque mondiale
10	Pilot Auction Facility (PAF)
10	Carbon Initiative for Development (Ci-Dev)
14	Transformative Carbon Asset Facility (TCAF)
15	Activités pilote
15	Tuki Wasi, Pérou
16	Activités abandonnées
17	Appréciation

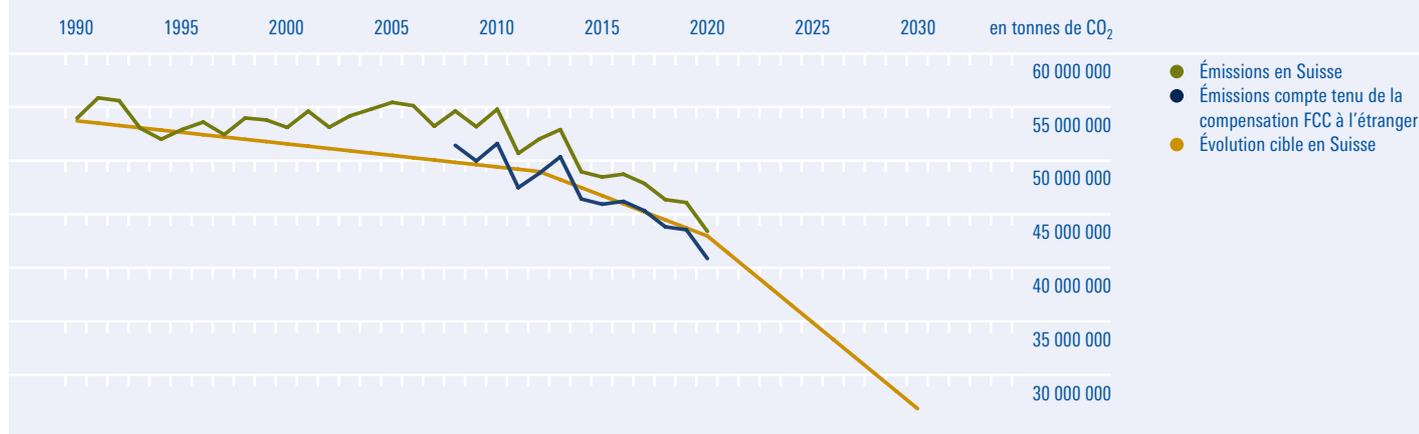
Dieser Bericht ist auch in Deutsch erhältlich.
This report is also available in English.

Objectif de ce rapport

Avec le présent rapport de clôture, la Fondation Centime Climatique (FCC) dresse le bilan de ses activités depuis la signature du contrat avec la Confédération suisse en date du 9 octobre 2013 concernant l'utilisation des actifs excédentaires de la Fondation. Le rapport détaille le fait que et la manière dont la Fondation a rempli les obligations contractées envers la Confédération suisse par ce contrat et par les contrats ultérieurs du 16 septembre 2016 et du 29 avril 2022.

Objectifs et conditions cadre de la Fondation

Émissions de gaz à effet de serre de la Suisse 1990–2030 et contribution de la Fondation Centime Climatique à l'objectif 2008–2020



La Fondation Centime Climatique a été fondée en août 2005 par les organisations économiquesuisse, Union Pétrolière (aujourd'hui Avenenergy Suisse), Union suisse des arts et métiers et routesuisse en tant que mesure librement consentie des milieux économiques au sens de la loi sur le CO₂. L'objectif était de contribuer de manière économiquement efficace et conforme au principe du pollueur-payeur à ce que la Suisse puisse respecter ses engagements en matière de politique climatique, en investissant en Suisse et à l'international dans des projets de réduction des gaz à effet de serre.

Dans ses contrats avec la Confédération suisse en date du 30 août 2005, du 17 février 2009 et du 17 janvier 2012, la Fondation Centime Climatique s'est engagée à livrer un montant déterminé de réductions certifiées d'émissions de gaz à effet de serre en provenance

de projets de protection climatique réalisés en Suisse et à l'étranger. Seuls étaient admis les certificats contribuant à l'atteinte des engagements internationaux de réduction des émissions pris par la Suisse dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Concrètement, la Suisse avait pris l'engagement de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8 % en moyenne par rapport à leur niveau de 1990 au cours de la période 2008 à 2012, soit 21,5 millions de tonnes d'équivalent CO₂ sur ces cinq années. Jusqu'au 1^{er} avril 2014, la Fondation a d'une part livré à la Confédération des réductions d'émissions réalisées en Suisse et certifiées du montant exact convenu de 2 millions de tonnes de CO₂ ; elle a par ailleurs dans un premier temps conservé 692'038 certificats. D'autre part, elle a livré à la Confédération des certificats portant sur la réduction de 16'016'902 tonnes d'équivalent CO₂ en provenance de plus de 170 projets de protection climatique approuvés par l'ONU suivant les règles du Protocole de Kyoto (voir le rapport de clôture 2005–2013).

Les coûts directs et indirects de l'acquisition des certificats se sont élevés à plus de CHF 689 millions. À ce montant faisaient face des revenus de CHF 738 millions résultant de la redevance sur toutes les importations d'essence et d'huile de diesel, prélevée à hauteur de 1,5 centime par litre entre le 1^{er} octobre 2005 et le 31 août 2012. À l'issue de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto, les actifs restants de la Fondation Centime Climatique se composaient donc de liquidités de CHF 49 millions ainsi que d'un stock de 692'038 droits d'émission suisses.

Dans la deuxième phase de son existence, la Fondation Centime Climatique s'est engagée par des contrats avec la Confédération suisse en date du 9 octobre 2013, du 16 septembre 2016 et du 29 avril 2022 à affecter ses actifs restants au soutien de projets de protection du climat promettant l'obtention d'un nombre aussi élevé que possible de réductions d'émissions certifiées imputables aux engagements de Kyoto de la Suisse pour la période 2013 à 2020 et répondant aux exigences formulées dans l'ordonnance sur le CO₂.

Contrairement à la première phase, les ressources de la Fondation ne pouvaient être utilisées que pour des projets de protection du climat réalisés à l'étranger. Le montant des réductions d'émissions à effectuer n'était pas fixé. Dans la mesure du possible, les réductions d'émissions certifiées acquises par la Fondation Centime Climatique devaient pouvoir être utilisées pour satisfaire aux engagements de Kyoto. Mais une marge de manœuvre a par ailleurs consciemment été établie pour le financement de projets pilote mettant à l'essai de nouvelles approches de financement de la lutte contre le changement climatique en conformité avec les positions de négociation internationales de la Suisse. En 2016, la Fondation s'est explicitement engagée à consacrer au moins CHF 20 millions au soutien d'activités pilote visant à concrétiser et à mettre en application les possibilités prévues à l'article 6 de l'Accord de Paris jusqu'en et après 2020.

Dans le cadre de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, la Suisse s'est engagée envers la communauté internationale à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 15,8 % en moyenne au cours de la période 2013 à 2020 par rapport à leur niveau de 1990. En revanche, la loi nationale sur le CO₂ ne fixait d'objectif de réduction que pour l'année 2020, d'ici laquelle les émissions ne pouvaient plus s'élever au maximum qu'à 80 % de celles de l'année 1990 – mais sans possibilité de compenser à l'étranger les émissions qui excéderaient cette limite. Comme les émissions de gaz à effet de serre de la période 2008 à 2012 n'étaient dans les faits inférieures à celles de 1990 que de 1 % en moyenne, l'engagement de Kyoto impliquait pour la Suisse la nécessité de réduire un montant cumulé de 62,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂ dans la période 2013 à 2020.

Bilan final

Certificats livrés par pays d'origine



Réductions d'émissions réalisées

Le 13 septembre 2022, la Fondation Centime Climatique a transféré sur le compte de la Confédération les 20'157'817 certificats de réduction des émissions de la période 2013 à 2020 disponibles sur son compte auprès du Registre suisse des échanges de quotas d'émission. Les certificats (nommés « CERs ») répondaient aux exigences de l'ordonnance sur le CO₂ et provenaient d'environ 220 projets de protection climatique approuvés par l'ONU suivant les règles du Protocole de Kyoto. Pour l'ensemble des projets recensés dans ce qui suit, des informations détaillées sont disponibles sur le site www.unfccc.int/cdm.

Le nombre de CERs transférés est donc nettement supérieur au montant de 12 millions indiqué comme requis par la Suisse dans le Message du Conseil fédéral concernant l'approbation de la deuxième période de Kyoto 2013 à 2020 (FF 2014 3311). Il surpasse aussi nettement le volume de livraison de 18 millions de CERs annoncé au DETEC le 19 juin 2020 à sa demande. Il est surtout à rapporter au besoin de réduction évoqué d'environ 63 millions de tonnes d'équivalent CO₂ pour la période d'engagement 2013-2020. À elle seule, la Fondation Centime Climatique a ainsi contribué par son activité à hauteur d'un tiers au succès de la politique climatique suisse.

Bilan des revenus et des dépenses au 30 septembre 2022

Actifs au 31.3.2014	49'154'685
Revenus	116'269'043
Vente de CHU1	53'778'273
Programme Bâtiments	54'334'664
Produits financiers	8'156'106
Dépenses	53'475'031
Achat de certificats auprès de traders	6'604'973
Achat de certificats auprès de titulaires de projet	35'330'688
Fonds de la Banque mondiale	7'721'178
Activités pilote	1'634'251
Secrétariat	2'183'941
Actifs au 30.9.2022	111'948'697
Engagements en cours	46'000'000
Moyens disponibles	66'000'000

Revenus et dépenses

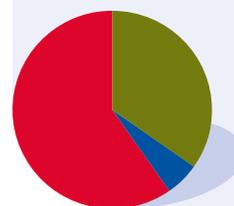
Au 31 mars 2014, les actifs de la Fondation Centime Climatique s'élevaient à CHF 49'154'685. Depuis, des revenus ont été générés d'une part par la vente de 692'038 droits d'émission suisses à la Fondation KliK et d'autre part par la vente, également à la Fondation KliK, de l'impact de réduction persistant du Programme Bâtiments de la Fondation Centime Climatique au cours de la période 2013 à 2020 d'un montant total de 339'532 tonnes de CO₂. Le produit de ces ventes s'est élevé à CHF 108'112'937. À ce montant se sont ajoutés des revenus financiers de CHF 8'156'106 à ce jour.

L'acquisition des certificats remis à la Confédération a occasionné des coûts directs et indirects de CHF 51'291'090. Les dépenses pour l'opération du Secrétariat et pour la communication se sont élevées à CHF 2'183'941. Rapportée au déploiement de moyens, la part des coûts de transaction était donc de 4,1 %. Rapportés aux réductions d'émissions, les coûts de transaction s'élèvent à CHF 0.11 par tonne de CO₂. Sur l'ensemble du portefeuille, la réduction d'une tonne d'équivalent CO₂ a coûté CHF 2.65.

Au 16 septembre 2022, après traitement de toutes les transactions effectuées depuis la date de référence du 31 mars 2014 du rapport de clôture 2005-2013, les actifs de la Fondation Centime Climatique s'élevaient à CHF 111'948'697. Actuellement, des engagements vis-à-vis de tiers d'un montant total d'environ CHF 46 millions restent à régler. Un montant d'environ CHF 66 millions est donc disponible pour investir dans des projets relevant des technologies d'émissions négatives ainsi que le prévoit le dernier contrat avec la Confédération en date du 29 avril 2022.

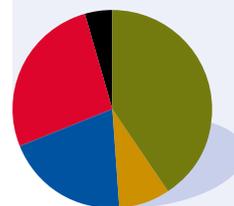
Certificats livrés par mode d'acquisition

	2014 à 2022	en tonnes de CO ₂
● Acquisition propre		6'999'965
● Fonds		1'157'852
● Traders		12'000'000
Total		20'157'817



Certificats livrés par type de projet

	2014 à 2022	en tonnes de CO ₂
● Éolien		7'988'938
● Hydro		1'629'937
● Gaz de décharge		3'924'398
● Efficacité énergétique		5'214'399
● Autres types de projets :		
Biogaz		538'834
Biomasse		416'422
Gaz hilarant		378'880
Solaire		19'042
Marées		7'944
Fuel switch		37'720
Gestion des déchets		1'303
Total		20'157'817



Achat de certificats auprès de traders

En juin 2014 et en mars 2015, la Fondation a réalisé des appels d'offres publics suivant les modalités habituelles du marché pour l'acquisition de respectivement 4 et 1 millions de CERs. Seuls étaient admis des CERs issus de projets figurant sur la « liste blanche » de la Confédération. Au total, quatre soumissionnaires ont remporté les appels d'offres. Le prix moyen par certificat était de EUR 0.51 lors du premier et EUR 0.49 lors du deuxième appel d'offres.

Par des mandats ciblés, les trois fournisseurs qui avaient soumis les offres les plus compétitives dans les deux appels d'offres précédents ont en outre été invités à fournir dans le cadre d'un nouveau processus compétitif des CERs conformes aux exigences de l'ordonnance sur le CO₂, dans une limite maximale définie en termes de quantité et de prix. Un montant supplémentaire de 7 millions de CERs a ainsi été acquis au prix moyen de EUR 0.52 pièce.

Au total, 12 millions de CERs ont été acquis au coût moyen de EUR 0.51 pièce. Au vu de la qualité élevée des certificats, il s'agit là d'un excellent résultat. Ils proviennent de 162 projets dans neuf pays. Plus particulièrement, les quatre fournisseurs ont livré les certificats suivants :

Certificats de Kyoto par traders							
Type de projet	Pays d'origine	N° CCNUCC	Quantité	Type de projet	Pays d'origine	N° CCNUCC	Quantité
Amsterdam Capital Trading				Hydro	Brésil	4936	25'854
Gestion des déchets	Chine	5879	1'303		Chine	1430	119
					Chine	1477	19'714
Biogaz	Thaïlande	1040	41'421		Chine	1485	145
					Chine	1496	566
Biomasse	Brésil	209	9'508		Chine	1769	87
	Chine	2561	139'397		Chine	1775	36
	Chine	2563	16'024		Chine	2066	1
	Chine	3056	683		Chine	2142	86'819
	Chine	3071	567		Chine	2478	373
	Chine	3072	1'516		Chine	2707	20
	Chine	3606	1'172		Chine	3113	36'787
	Chine	5514	450		Chine	3588	1'072
	Inde	1852	67'878		Chine	3668	142'894
					Chine	3748	77'105
Gaz de décharge	Brésil	165	461'466		Chine	3824	774
	Brésil	888	50'000		Chine	3864	294
	Chine	887	8'686		Chine	3941	24'209
	Chine	1664	663		Chine	4160	28'241
	Chine	3937	120		Chine	4499	269'629
	Chine	5238	181		Chine	4716	8'808
	Chine	5652	219		Chine	4771	492
	Colombie	2554	685'205		Chine	6559	6'823
					Chine	7148	524
					Chine	7344	162
Efficience énergétique	Thaïlande	3483	31'405		Chine	7345	152
	Chine	1046	544		Inde	1253	21'542
	Chine	1619	729		Corée du Sud	788	473
	Chine	1622	489		Vietnam	6203	9'000
	Chine	1623	461				
	Chine	1624	139				
	Chine	1685	2'579				
	Chine	7651	283				
Fuel switch	Égypte	834	37'720	Éolien	Chine	491	158'266
Marées	Corée du Sud	349	7'944		Chine	1118	3'169
					Chine	1854	1'853
Solaire	Chine	2307	528		Chine	2040	2'288
	Chine	2311	531		Chine	2047	1'368
	Chine	2924	462		Chine	2093	2'410
	Chine	5106	3'014		Chine	2149	1'296
	Chine	5119	3'029		Chine	2170	431'987
	Chine	5945	40		Chine	2483	133
	Chine	6125	1'647		Chine	2597	2'573
	Chine	6987	1'707		Chine	3399	3'624
					Chine	3670	600'000
				Chine	3829	1'026	

Type de projet	Pays d'origine	N° CCNUCC	Quantité	Type de projet	Pays d'origine	N° CCNUCC	Quantité	Type de projet	Pays d'origine	N° CCNUCC	Quantité	
Éolien	Chine	4240	803	CF Partners				Statkraft				
	Chine	4715	2'258	Biogaz	Thaïlande	1040	5'000	Biogaz	Chine	6444	92'077	
	Chine	4734	607'587	Biomasse	Inde	127	79'227		Chine	8391	95'998	
	Chine	4882	2'052	Efficienc	Chine	812	65'000		Chine	8392	106'728	
	Chine	4963	3'475	énergétique	Inde	313	19'824		Chine	8394	56'677	
	Chine	5029	3'579	Hydro	Brésil	1800	7'514		Chine	8740	52'792	
	Chine	5128	123'337	Éolien	Chine	5233	30'139		Chine	8840	25'354	
	Chine	5181	132'678		Chine	5869	87'357		Chine	9135	55'624	
	Chine	5284	251'033		Chine	8618	85'475		Efficienc	Chine	812	246'814
	Chine	5285	282'030		Inde	1615	47'347		Hydro	Chine	1125	72'224
	Chine	5664	130		Mexique	5676	14'525			Chine	1276	99'105
	Chine	5713	2'351		Mexique	6216	58'592			Chine	1486	82'366
	Chine	5730	2'243		Total CF Partners		500'000			Chine	1560	55'584
	Chine	5736	143'425		First Climate					Chine	1569	46'562
	Chine	5799	123'676		Biomasse	Chine	2563	100'000		Chine	2104	87'687
	Chine	5809	93		Hydro	Chine	6977	10'095		Chine	2178	78'939
	Chine	5851	2'172			Chine	7025	35'139		Chine	2204	83'487
	Chine	5904	100'089		Éolien	Chine	2021	34'606		Chine	2207	15'191
	Chine	6016	519			Chine	2764	200'760		Chine	4152	94'927
	Chine	6022	2'781			Inde	1600	65'212		Chine	6436	45'513
	Chine	6052	1'711			Inde	5537	47'053		Chine	6696	52'889
	Chine	6176	12'971		Total First Climate		512'265		Éolien	Chine	491	94'260
	Chine	6293	1'677							Chine	1837	237'589
	Chine	6338	1'919							Chine	2170	700'000
	Chine	6341	2'341							Chine	3670	496'095
	Chine	6481	2'341							Chine	4734	193'067
	Chine	6562	1'302							Chine	4853	407'000
	Chine	6580	1'913							Chine	5799	200'000
	Chine	6580	1'913							Chine	6338	13'207
	Chine	6655	113'022							Chine	7339	215'000
	Chine	6677	24'688							Chine	7409	205'376
	Chine	6677	24'688							Chine	7424	281'796
	Chine	6858	2'543							Chine	7480	178'043
	Chine	7177	1'824							Chine	7495	1'034
	Chine	7221	186'063							Total Statkraft		4'769'005
Chine	7288	1'797										
Chine	7337	42'714										
Chine	7552	280'685										
Chine	7566	3'063										
Chine	7943	64'607										
Inde	8524	57'932										
Inde	8606	76'929										
Total Amsterdam Capital Trading			6'218'730									

Achat de certificats auprès de titulaires de projet

Au total, la Fondation avait conclu un contrat de livraison avec quatre titulaires de projet. L'un de ces contrats a été résilié d'un commun accord sans avoir abouti à la livraison de CERs. Les trois projets dont les contrats ont été remplis sont les suivants :

- **Microfinancement d'appareils ménagers, Inde** : La FCC a acheté auprès de l'entreprise américaine Micro Energy Credits Corp. (MEC) 3 millions de CERs. MEC opère toujours un programme enregistré auprès de l'ONU en 2012 sous le n° 9181, qui vise à encourager des micro-crédits pour l'achat d'appareils ménagers réduisant les gaz à effet de serre en Inde. Avec le soutien du programme, dont environ 3 millions de foyers ont pu bénéficier, des micro-crédits ont été accordés pour des fours de cuisson efficaces, des lampes solaires et des dispositifs de traitement de l'eau potable. La quantité convenue par contrat a été presque entièrement livrée à la FCC.
- **Chloration d'eau potable, Kenya / Ouganda / Malawi** : La FCC a acheté auprès de Pure Water Ltd 2 millions de CERs en provenance du « International Water Purification Programme » enregistré auprès de l'ONU en 2012 sous le n° 5962. Au Malawi, au Kenya et en Ouganda, le partenaire de mise en œuvre Evidence Action a équipé 27'000 puits et sources de distributeurs de chlore permettant de purifier l'eau potable. Le programme permet ainsi à plus de 4 millions de personnes de désinfecter leur eau potable de manière sim-

ple et fiable au lieu de faire comme jusqu'à présent bouillir l'eau avec du bois de chauffe utilisé de manière écologiquement non durable.

La quantité convenue par contrat a été entièrement livrée à la FCC, dont 200'000 CERs en provenance d'un projet d'énergie éolienne en Chine enregistré auprès de l'ONU sous le n° 233. Ces certificats livrés en 2017 ont été acceptés en guise de substitut suite à la mise à l'échelle initialement plus lente que prévue du programme rendant impossible le respect du calendrier de livraison.

- **Élimination de gaz de décharge, Amérique latine** : En raison du faible niveau des prix de marché des CERs, il n'était plus possible de couvrir les frais d'exploitation, d'entretien et de développement des systèmes de captage et d'élimination de gaz de décharge. Les décharges de petite et de moyenne taille étaient tout particulièrement concernées car elles n'avaient pas accès à un financement adapté.

Afin de rendre possible la poursuite de l'exploitation de ces projets « échoués » en Amérique latine, la FCC a conclu avec First Climate (Switzerland) AG un contrat cadre avec une enveloppe budgétaire de EUR 12,5 millions. Au moyen d'une structure de prix innovante basée sur les coûts marginaux de l'élimination du méthane, les risques auxquels font face les titulaires de projet ont été réduits et des incitations ont été mises en place pour maximiser les réductions d'émissions.

Un contrat d'achat était en place avec 20 projets (9 au Brésil, 5 en Colombie, 5 au Mexique et un au Chili). Au total, la FCC a reçu livraison de 2'000'308 CERs.

Le contrat résilié d'un commun accord en mars 2022 portait sur un programme de la société norvégienne Green Development AS au Malawi, le « Programme for the Reduction of Emissions from Non-renewable Fuels from Cooking at Household Level » enregistré auprès de l'ONU sous le n° 7359. Les certificats couverts par le contrat n'ont pas pu être livrés dans les délais convenus car l'autorité compétente de l'ONU a refusé de les délivrer et la contestation de cette décision par le titulaire du programme était encore pendante.

Participation à des fonds de la Banque mondiale

Pilot Auction Facility (PAF)

Le prix de marché des CERs, inférieur à USD 1 sur l'ensemble de la période 2013-2020, mettait en péril la poursuite de l'exploitation de nombreux projets MDP enregistrés. La Pilot Auction Facility for Methane and Climate Change Mitigation (PAF) de la Banque mondiale (<https://www.pilotauctionfacility.org/>) a mis à l'essai un concept permettant de déterminer pour ce type de projet un prix à la fois adéquat du point de vue du vendeur et efficace du point de vue de l'acheteur.

La FCC et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) ont participé ensemble à la PAF à hauteur de respectivement USD 2,5 millions, correspondant au total à la participation minimale requise. Parmi les autres investisseurs, on comptait les gouvernements américain, allemand et suédois. Au total, le fonds était doté de USD 55 millions.

Un total de quatre enchères ont été réalisées : trois pour des projets de réduction de méthane dans le domaine des déchets et une portant sur des projets de réduction des émissions de gaz hilarant lors de la production d'acide nitrique. Ces enchères, de conception différente, ont permis l'acquisition d'options de vente pour la livraison d'un total de 24,8 millions de certificats jusqu'à l'année de production 2020 comprise. Le prix net des deux premières enchères s'est élevé à USD 2.10 par tonne, celui de la troisième et de la quatrième enchère à respectivement USD 1.80 et USD 1.98 par tonne.

Seules un peu moins de 40 % des options de vente acquises lors de la quatrième enchère pour la livraison de 4,2 millions de CERs ont été exercées car la pandémie du Covid-19 semble avoir entraîné des retards dans la mise en œuvre des projets. Dans le cadre des six échéances des obligations émises, le fonds a reçu livraison de 21,3 millions de CERs au total. La part de la FCC s'est élevée à 1'065'025 CERs. En tenant compte des coûts de transaction, le prix s'est donc élevé à CHF 2.21 par CER.

La dissolution de la PAF est prévue le 31 décembre 2022. Les actifs du fonds s'élèvent actuellement à plus de USD 5 millions. Les participants du fonds décideront dans les mois à venir de l'utilisation des actifs alors restants.

Carbon Initiative for Development (Ci-Dev)

La FCC participe depuis début 2014 à hauteur de USD 23 millions à la Carbon Initiative for Development (Ci-Dev) de la Banque mondiale, en opération jusqu'en fin 2025. Le fonds compte également parmi ses investisseurs les gouvernements de Grande-Bretagne et de Suède, qui participent respectivement à hauteur de GBP 50 millions et également USD 23 millions. De ces montants, GBP 35 millions et USD 40 millions sont disponibles pour l'achat de certificats, les ressources restantes étant allouées à des activités qui améliorent l'accès au marché du carbone pour les gouvernements, les institutions financières, le secteur privé et la société civile. La Fondation a droit à environ 20 % des certificats acquis par le fonds. Pour en savoir plus : <https://www.ci-dev.org/>.

Le portefeuille comprend actuellement les neuf programmes suivants :

– Bioéthanol, Madagascar

À Madagascar, on utilise souvent pour la cuisson du charbon de bois obtenu de manière non durable. Le programme le remplace par l'utilisation de bioéthanol de production durable. D'une part, il comporte l'installation de plus de 60 micro distilleries d'éthanol pour produire le combustible requis. Deux installations pilote ont dans un premier temps été mises en place pour déterminer la meilleure technologie disponible et la matière première optimale à base de canne à sucre. Un soutien a également été apporté au gouvernement pour aménager la réglementation et sa mise en œuvre, afin de garantir que l'obtention de la matière première se fasse de manière respectueuse de l'environnement et des conditions sociales, et que les distilleries et les réchauds répondent à certaines exigences de qualité.

D'autre part, le programme permet de proposer à la vente à un tarif réduit jusqu'à 35'000 réchauds à éthanol à des particuliers vivant en milieu urbain et péri-urbain. Une campagne d'information doit convaincre les consommateurs des avantages que présentent les réchauds à éthanol : réduction du déboisement, amélioration des revenus ruraux et amélioration de la qualité de l'air à proximité des lieux de cuisson.

Le programme a été enregistré auprès de l'ONU en 2012 sous le n° 7359. La Ci-Dev a conclu un contrat d'achat portant sur au moins 850'000 des certificats générés entre 2016 et 2024. Actuellement, environ 9'000 réchauds à éthanol subventionnés par le programme sont en service. À ce jour, 50'247 CERs ont été livrés à la Fondation.

– **Biogaz, Éthiopie**

Le programme porte sur la construction d'installations de biogaz chez des particuliers en milieu rural en Éthiopie, subventionnée à hauteur d'environ USD 240 pour parvenir à un coût de USD 560. Les installations de biogaz sont construites par des entreprises locales de biogaz employant des maçons spécialement formés. Pour chaque installation au fonctionnement fiable, les entreprises locales de biogaz perçoivent un bonus annuel de USD 10. Ce dispositif permet de s'assurer que les installations de biogaz sont correctement construites et entretenues.

Les installations de biogaz sont construites sous terre et recouvertes d'une coupole maçonnée. Leur contenance est de 3 à 6 m³ et elles requièrent du fumier d'au moins quatre têtes de bétail, qui est transformé en biogaz. Le biogaz remplace à des fins de cuisson du bois exploité de manière non durable. Ce procédé livre en guise de produit secondaire une boue riche en substances nutritives pouvant être utilisée comme engrais. Les utilisateurs réduisent ainsi leurs coûts de combustible et d'engrais, passent moins de temps à ramasser du bois, et améliorent

leur santé en respirant moins de polluants lors de la préparation des repas. Un raccordement aux latrines permet d'améliorer encore le rendement en biogaz et le niveau d'hygiène.

Le programme constitue la deuxième phase du programme national éthiopien de biogaz. La première phase, dans le cadre de laquelle plus de 5'000 installations au biogaz ont été construites et plus de 100 maçons formés, s'est déroulée de 2009 à 2013 avec pour objectif la mise à l'essai commerciale et le perfectionnement technologique des installations de biogaz. La deuxième phase, au cours de laquelle 40'000 installations au biogaz devraient être construites, est en cours depuis 2014. Seules les réductions d'émissions réalisées dans le cadre du programme à partir du 1^{er} avril 2016 sont imputables.

Le programme a été enregistré auprès de l'ONU en 2016 sous le n° 10268. La Ci-Dev a conclu un contrat d'achat portant sur au moins 440'000 des certificats générés entre 2016 et 2024. Actuellement, environ 24'100 installations de biogaz subventionnées par le programme sont en service. À ce jour, 7'163 CERs ont été livrés à la Fondation.

– **Courant solaire, Éthiopie**

Le programme comprend la vente de 2,8 millions de lampes solaires et de 200'000 installations solaires domestiques (livrant de l'électricité p.ex. pour des téléviseurs et des ventilateurs) à des ménages ruraux sans raccordement au réseau au cours des années 2016 à 2020. Les ménages évitent ainsi l'utilisation de kérosène et réduisent leurs émissions de CO₂.

Portées par des prix en forte baisse, les lampes solaires font l'objet d'un véritable boom en Afrique. Mais les produits commercialisés sont souvent de mauvaise qualité et ne résistent pas longtemps à un usage quotidien. Le programme a pour objectif de permettre à des lampes solaires et à des installations solaires domestiques de haute qualité de percer sur le marché éthiopien. Les revenus générés par la vente de certificats sont utilisés pour accorder des prestations de garantie et opérer un programme d'échange de batteries.

Le programme a été enregistré auprès de l'ONU en 2016 sous le n° 10285. La Ci-Dev a conclu un contrat d'achat portant sur jusqu'à 230'000 des certificats générés entre 2016 et 2024. Actuellement, un peu plus de 900'000 lampes solaires et presque 70'000 installations solaires domestiques subventionnées par le programme sont en service. À ce jour, 8'084 CERs ont été livrés à la Fondation.

– **Biogaz, Burkina Faso**

Le Burkina Faso opère un programme national de biogaz afin d'encourager la diffusion d'installations domestiques de biogaz. Entre 2014 et 2016, environ 6'000 installations de biogaz ont ainsi été installées. Le soutien financier nécessaire à l'opération du programme a pris fin en 2018. L'acquisition des réductions d'émissions réalisées par le programme permet de maintenir et d'intensifier ce dispositif qui a fait ses preuves. Concrètement, de 2019 à 2024 inclus, il s'agit de mettre en place jusqu'à 35'000 installations de biogaz. Au demeurant, les explications relatives aux installations sont analogues à celles du programme de biogaz en Éthiopie (voir plus haut).

Le programme a été enregistré auprès de l'ONU en 2014 sous le n° 9977. La Ci-Dev a conclu un contrat d'achat portant sur au moins 325'000 des certificats générés entre 2019 et 2024. Actuellement, environ 11'000 installations de biogaz subventionnées par le programme sont en service. À ce jour, 24'555 CERs ont été livrés à la Fondation.

– **Électrification rurale, Mali**

Le programme renforce la capacité de l'Agence malienne pour l'électrification rurale à faire passer les 250 systèmes en îlot au diesel existants à des systèmes en îlot hybrides diesel/photo-voltaïque (PV). Cette conversion permet de réduire les émissions gaz à effet de serre et les coûts de revient de l'électricité. Le prix de l'électricité peut ainsi être réduit pour les foyers raccordés. Un deuxième volet du programme encourage la vente à tarif réduit de lampes solaires de haute qualité. Grâce à cette baisse du prix et aux mesures de sensibilisation entreprises en parallèle, il s'agit de permettre aux lampes solaires de haute qualité de percer sur le marché malien.

Le programme a été enregistré auprès de l'ONU en 2018 sous le n° 10429. La Ci-Dev a conclu un contrat d'achat portant sur jusqu'à 66'000 des certificats générés de 2019 à 2024. Actuellement, 81'000 lampes solaires subventionnées par le programme sont en service et 6 MW_e de systèmes en îlot photovoltaïques ont été installés. Aucun certificat n'a encore été livré à la Fondation.

– **Électrification rurale, Ouganda**

Le gouvernement ougandais a décidé de prendre en charge la totalité des coûts occasionnés aux ménages ruraux pour le raccordement au réseau électrique. Les coûts de câblage à l'intérieur des habitations demeurent néanmoins à la charge des particuliers. Des études indiquent cependant qu'environ un quart des ménages ruraux ne peuvent pas assumer cette dépense.

Afin de réduire les coûts de câblage à l'intérieur des habitations, le programme a développé un «ready board» réunissant prises de courant, fusibles, douilles et compteur électrique, et remplaçant ainsi le câblage électrique des habitations. Les coûts de câblage ont ainsi été réduits de presque 50 %.

Le programme a été enregistré auprès de l'ONU en 2015 sous le n° 10186. La Ci-Dev a conclu un contrat d'achat portant sur au moins 2'000'000 des certificats générés de 2017 à 2024. Actuellement, environ 18'000 «ready boards» financés par le programme sont en service. Aucun certificat n'a encore été livré à la Fondation.

– **Courant solaire, Kenya**

Le programme a pour objectif de faire accéder les ménages ruraux dans 14 régions du Kenya à l'électricité grâce à la vente de jusqu'à 250'000 installations solaires domestiques. Les recettes de la vente des certificats sont utilisées pour fournir des prestations de garantie pour les installations solaires domestiques. En raison de la pandémie du Covid-19, le programme a subi des retards considérables.

Le programme a été enregistré auprès de l'ONU en 2019 sous le n° 10515. La Ci-Dev a conclu un contrat d'achat portant sur au moins 200'000 des certificats générés de 2020 à 2024. Actuellement, 85'000 installations solaires domestiques subventionnées par le programme sont en service. Aucun certificat n'a encore été livré à la Fondation.

– **Petites centrales hydroélectriques, Kenya**

Dans différentes régions du Kenya, KTDA Power Company Ltd compte développer, mettre en œuvre et opérer 10 projets de production d'électricité dans des centrales hydroélectriques au fil de l'eau d'une puissance totale d'environ 30 MW. La société mère Kenya Tea Development Association (KTDA) est portée par 560'000 cultivateurs de thé, qui par le biais de coopératives régionales sont également propriétaires de 66 usines de transformation de thé. Les centrales facilitent l'accès à l'électricité resp. augmentent la fiabilité de l'approvisionnement en électricité et contribuent ainsi à améliorer la productivité des usines de transformation de thé. L'électricité non utilisée directement par les usines est rachetée par l'entreprise étatique Kenya Power and Lighting Company et injectée dans le réseau national.

Les revenus provenant de la vente des certificats sont utilisés comme garantie supplémentaire pour obtenir les capitaux externes nécessaires au financement des centrales. Les coûts d'investissement par unité de puissance installée, particulièrement élevés en raison d'exigences particulières, constituent un obstacle majeur qui a pu être surmonté grâce au contrat avec la Ci-Dev. Plusieurs établissements financiers ont ainsi accordé des prêts à hauteur de USD 55 millions, couvrant les deux tiers des besoins de financement. Le solde est apporté sous forme de capitaux propres par les coopératives.

Le programme a été enregistré auprès de l'ONU en 2012 sous le n° 6606. La Ci-Dev a conclu un contrat d'achat portant sur au moins 130'000 des certificats générés de 2018 à 2024. Trois centrales hydroélectriques au fil de l'eau réalisées grâce au programme, d'une puissance totale d'un peu plus de 12 MW, sont actuellement en service. Aucun certificat n'a encore été livré à la Fondation.

– **Foyers de cuisson améliorés, Laos**

Comme dans de nombreux autres pays, au Laos aussi l'air pollué par la mise à disposition d'énergie de cuisson dans les espaces intérieurs est l'une des causes principales de décès prématurés – sous forme de pathologies respiratoires qui touchent particulièrement les femmes et les enfants. Un programme étatique mis en œuvre par une organisation privée compte équiper 25'000 ménages de foyers de cuisson améliorés et réduire ainsi les émissions de polluants de 99 %. Le charbon de bois utilisé jusqu'à présent est par ailleurs remplacé par des pellets de biomasse (p.ex. à base de balles de riz).

Le produit de la vente des certificats est utilisé pour proposer les foyers de cuisson à des coûts de leasing moindres, pour des services de garantie pour les utilisateurs, et pour établir un marché pour la technologie de brûleur novatrice utilisée. Une attention particulière est accordée à mesurer l'impact positif sur les femmes, afin de pouvoir le quantifier en vue d'une valorisation dans le cadre de programmes futurs comparables.

Le programme n'est pas encore enregistré auprès de l'ONU. La Ci-Dev a conclu un contrat d'achat portant sur au moins 150'000 des certificats générés de 2022 à 2024.

Les 92'827 CERs obtenus à ce jour par la Fondation en provenance de quatre des neufs programmes présentés ci-dessus ont coûté en moyenne USD 10.15 par certificat (hors coûts de transaction). La livraison de 200'000 CERs supplémentaires en provenance du portefeuille est attendue d'ici fin mars 2023. La Ci-Dev avait également conclu des contrats d'achat avec quatre autres programmes, qui ont cependant été résiliés parce que pour différentes raisons les programmes n'avançaient pas ou n'étaient pas mis en œuvre. En raison de l'abandon de ces programmes, mais aussi de baisses des quantités de livraison des programmes existants du portefeuille, la Ci-Dev n'est actuellement pas pleinement investie. Des négociations sont en cours pour l'intégration au portefeuille de deux programmes supplémentaires.

Il reste à déterminer comment certifier les programmes enregistrés dans le cadre du Protocole de Kyoto au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris. Il serait envisageable de procéder à un réenregistrement au titre de l'article 6.4, mais la mise en œuvre de cette approche pourrait durer plus longtemps que la durée de vie du fonds (jusque fin 2025). L'approche visée consisterait donc plutôt à procéder à la délivrance d'ITMOs au titre de l'article 6.2 ; cette option présuppose cependant l'existence d'un accord d'application entre la Suisse (resp. la Suède ou la Grande-Bretagne) et le pays hôte d'un programme. Si cette condition était remplie, la Fondation devrait recevoir livraison d'un montant approximatif de 0,2 million d'ITMOs (Internationally Transferred Mitigation Outcomes) de la période 2021-2024.

Transformative Carbon Asset Facility (TCAF)

La FCC et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) participent ensemble à hauteur de respectivement USD 12,5 millions à la Transformative Carbon Asset Facility (TCAF) de la Banque mondiale (en opération depuis 2017 et jusque fin 2028), ce qui correspond au total à la participation minimale requise afin de pouvoir participer au choix des activités financées. Les autres investisseurs principaux sont les gouvernements britannique (GBP 60 millions), norvégien (USD 80 millions) et suédois (USD 25 millions). L'Allemagne, le Canada et l'Espagne participent également au dispositif. Au total, le fonds est doté d'environ USD 210 millions.

Les pays participant au dispositif TCAF souhaitent mettre à profit la possibilité de coopération volontaire entre États signataires prévue à l'article 6 de l'Accord de Paris. La FCC prévoit comme la Norvège et la Suède d'imputer les réductions d'émissions certifiées à l'accomplissement de son objectif d'émission national. En revanche, la Grande-Bretagne et le SECO affectent leurs moyens au financement climatique, ce qui exclut explicitement toute imputation des certificats aux objectifs d'émission nationaux.

À l'automne 2020, au terme de longs débats, les investisseurs sont parvenus à un accord sur la manière dont le dispositif comptait se présenter aux pays partenaires compte tenu de cette constellation particulière. Malgré cela, la proposition du dispositif TCAF n'a jusqu'à présent pas livré de résultats tangibles. Sur les 16 activités soumises à un examen approfondi depuis 2017,

une seule (située en Ouzbékistan) permet actuellement d'espérer courant 2023 la conclusion d'un contrat pour l'achat de ses réductions d'émissions.

Force est donc de constater que l'ambition de la Banque mondiale de mettre en œuvre la mise en crédit d'activités d'atténuation climatique transformatives grâce au dispositif TCAF a jusqu'à présent échoué. Les défis méthodologiques, combinés à la longue période d'incertitude réglementaire concernant la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris, ont pesé trop lourd. La contribution de la TCAF réside donc en première ligne dans des documents techniques destinés aux acteurs du marché, qui détaillent les différentes questions qui se posent et esquisser des solutions possibles.

Activités pilote

En décembre 2016, la FCC a lancé un appel d'offres ciblé afin de recevoir une sélection de possibles activités pilote dans les domaines « gaz de décharge », « foyers de cuisson améliorés » et « courant renouvelable raccordé au réseau ». À cet effet, un formulaire de demande a été élaboré pour permettre d'évaluer la qualification d'une activité pilote par rapport aux exigences définies en concertation avec la Confédération. Les 17 demandes déposées ont été étudiées et discutées avec l'organisme compétent de la Confédération en janvier 2017. La sélection a été opérée à l'aide des critères suivants :

- **Nationally Determined Contributions NDC** : L'activité est-elle couverte par l'objectif d'émission national (NDC) ? L'activité figure-t-elle dans le NDC en tant que mesure inconditionnelle ? (critère d'exclusion)
- **Financement basé sur les résultats (FBR)** : L'activité est-elle soumise au principe de financement basé sur les résultats (results-based financing, RBF) ? (critère d'exclusion)
- **Potentiel de mise en œuvre** : Les risques de la mise en œuvre sont-ils d'un ordre acceptable ?
- **Value for money** : Les contributions de la FCC sont-elles utilisées de manière efficiente en vue d'obtenir des réductions d'émissions substantielles ?
- **Contexte politique** : L'activité pilote est-elle bien ancrée au niveau local ? Est-il possible de s'appuyer sur des relations existantes entre la Suisse et le pays hôte ? La Suisse est-elle directement impliquée dans l'activité pilote ?

Suite aux évaluations effectuées, trois activités pilote situées au Mexique, au Pérou et en Thaïlande ont été sélectionnées et ont fait l'objet de travaux plus poussés. Au final, une seule d'entre elles a pu être mise en œuvre, tandis que les deux autres ont été abandonnées en 2021. En juillet 2017, un deuxième appel d'offres a par ailleurs été réalisé dans les pays nommés pour la soumission d'autres propositions d'activités pilote, mais sans résultat.

Tuki Wasi, Pérou

Au moyen d'appels d'offres compétitifs et d'efforts de standardisation, le programme « Tuki Wasi » (tukiwasi.org), axé sur les ménages les plus pauvres du pays, renforce le marché pour foyers de cuisson améliorés au Pérou. Ces foyers de cuisson permettent de réduire l'utilisation actuellement non durable de bois à des fins de cuisson. Le programme complète l'initiative étatique « Foncodes », dont l'objectif est de donner accès à des sources d'énergie propres aux ménages à faibles revenus.

La Fondation a financé l'élaboration d'un Pilot Activity Design Document (PA-DD) par le titulaire de l'activité pilote Microsol S.A.S. Sur la base de ce document, l'organisme compétent de la Confédération a décidé en décembre 2017 que la Suisse engagerait des négociations avec le Pérou en vue d'un accord réglant les détails de l'imputabilité de l'activité pilote dans le cadre de l'article 6 de l'Accord de Paris.

La Fondation considérant à l'époque comme insuffisante la base de négociation d'un contrat commercial d'achat d'ITMOs, en avril 2018 Microsol a dans un premier temps été chargé de détail-

ler le concept de mise en œuvre de l'activité pilote et de le mettre à l'essai à petite échelle (phase pré-pilote). Entre 2019 et 2021, Microsol a ensuite été chargé d'organiser des appels d'offres afin de passer des contrats pour la construction de foyers de cuisson et de procéder au monitoring et au reporting des réductions d'émissions. Un budget de CHF 1 million a été consacré à cette phase.

Sur la base de ce concept élargi, le programme a été lancé en février 2019 avec la mise en ligne d'une présence web (tukiwasi.org). Le mois suivant, un premier appel d'offres a été réalisé pour sélectionner deux entreprises chargées d'installer chacune 1'500 foyers de cuisson suivant des spécifications définies. Le programme proposait une rémunération en cinq étapes, chacune (à l'exception d'un acompte initial) liée à l'atteinte de certaines exigences. Deux entreprises ont été sélectionnées parmi les 17 offres soumises ; au cours de l'année 2020, elles ont installé 1'000 foyers de cuisson. Afin que les versements aux constructeurs des foyers de cuisson ne fassent pas l'objet d'une charge fiscale massive, Microsol avait fondé dès 2019 l'ONG de droit péruvien Ruru Tarpuy, qui peut faire suivre les versements de la FCC sans imposition.

En octobre 2020, la Suisse et le Pérou ont conclu un accord d'application, premier accord de ce type au monde. Les deux pays ont ainsi établi le cadre juridique pour la délivrance et le transfert d'ITMOs, anticipant cependant les règles adoptées à Glasgow en novembre 2021. Il s'agit notamment de la garantie de l'intégrité environnementale : seules sont certifiées les réductions d'émissions allant au-delà des objectifs climatiques d'un pays et contribuant à augmenter son ambition. L'accord d'application garantit par ailleurs l'exclusion de toute imputation double des réductions d'émissions, la concordance avec les objectifs de durabilité et le respect des droits de l'homme.

À ce jour, le Pérou n'a cependant pas encore établi les processus nationaux qui garantiraient le décompte formel des réductions d'émissions et leur transfert à la FCC. L'autorisation de l'activité pilote dans le cadre de l'accord est encore en attente.

Enfin, en novembre 2021 le premier contrat d'achat d'ITMOs au monde a été signé. Concrètement, la FCC - et en aval la Fondation KliK - acquièrent auprès de Microsol jusqu'à 960'000 ITMOs d'ici 2030. Jusqu'à 60'000 foyers de cuisson doivent être installés au cours de la période 2022 à 2025. La FCC préfinancera la mise à l'échelle du programme et en particulier la construction des foyers de cuisson à hauteur de plus de la moitié de la valeur du contrat. Un premier appel d'offres pour la construction de 4'000 foyers de cuisson a été lancé à l'été 2022.

Activités abandonnées

En mai 2021, le Conseil de fondation a décidé de ne pas donner suite aux deux activités pilote « Biover (Mexique) » et « Shift (Thaïlande) », car il ne semblait plus possible de parvenir à conclure des accords d'application avec les deux pays concernés avant fin 2021. Les porteurs de projet ont été informés de la possibilité de participer aux appels d'offres futurs de la Fondation KliK.

– Biover, Mexique

Le programme visait à inciter les propriétaires de décharge à capter et à brûler le gaz de décharge contenant du méthane. Ils devaient par ailleurs s'engager à transformer le gaz de décharge en électricité dans un délai déterminé, sans que cela soit comptabilisé en tant que réduction des émissions. Comme la production d'électricité aurait pu être opérée de manière rentable à partir du moment où les coûts de captage du gaz de décharge étaient couverts, et que le risque d'une formation de gaz soudainement plus faible dans la décharge avait baissé, le programme aurait eu le potentiel de transformer l'ensemble du secteur.

La Fondation a financé l'élaboration d'un PA-DD par le développeur de l'activité pilote First Climate (Switzerland) AG. Le document a été soumis au gouvernement mexicain pour commentaire fin 2018, sans jamais recevoir de retour. Les négociations lancées en février 2020 entre le Mexique et la Suisse en vue d'un accord d'application n'ont pas pu aboutir en raison de la pandémie du Covid-19.

– Shift, Thaïlande

Le programme visait à augmenter le nombre de véhicules électriques privés en Thaïlande. Il définissait à cet effet des mesures pour encourager l'installation de stations de recharge et des incitations pour le passage aux véhicules électriques. La mise en œuvre devait se faire principalement par des opérateurs de flotte privés (taxis, services de livraison, etc.). À la suggestion du gouvernement thaïlandais, le programme avait été formulé à la place de l'activité initialement prévue visant à augmenter la production d'électricité à base d'installations photovoltaïques.

La Fondation a financé l'élaboration d'un PA-DD par le développeur de l'activité pilote South Pole Group. Le document a été soumis au gouvernement thaïlandais au printemps 2020. En juin 2020, l'ambassade de Suisse à Bangkok a entamé des pourparlers formels avec le gouvernement thaïlandais concernant l'ouverture de négociations d'un accord d'application ; mais ces négociations n'ont abouti qu'en juin 2022.

Appréciation

Dans la deuxième phase de son existence, l'intensité des activités de la Fondation Centime Climatique a nettement diminué. Cette évolution s'explique principalement par la reprise des activités de protection du climat menées en Suisse par la Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ KliK suite à l'introduction de l'obligation légale de compenser en 2013. À partir de 2013, le Secrétariat de la Fondation Centime Climatique a donc été géré par la Fondation KliK, qui a repris les deux collaborateurs de la Fondation Centime Climatique au 1^{er} janvier 2013. Le décompte des charges de gestion du Secrétariat par la Fondation KliK s'est fait et continue de se faire dans le cadre d'un contrat de prestation de services aménagé suivant le principe de pleine concurrence.

La Fondation Centime Climatique a néanmoins connu un deuxième élan suite à deux décisions de la Confédération. D'une part, la Confédération a donné son accord à ce que la FCC puisse vendre à la Fondation KliK le stock de droits d'émission suisses disponible à l'issue de la première période d'engagement 2008-2012. D'autre part, la Confédération a décidé d'imputer l'effet persistant des plus de 8'000 projets cofinancés par la Fondation Centime Climatique dans le cadre de son Programme Bâtiments entre 2006 et 2009 - un impact pouvant également être vendu à la Fondation KliK. Les revenus ainsi générés d'environ CHF 108 millions ont considérablement élargi la marge de manœuvre de la Fondation Centime Climatique.

Au cours de la deuxième période d'engagement, le mécanisme de développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto s'est vu réduit à peau de chagrin par rapport à la période précédente. L'une des raisons en réside dans l'incapacité de la communauté internationale, apparue en 2009 à Copenhague, à définir un régime de lutte contre le changement climatique englobant toutes les parties à la Convention sur le climat. Il n'y a donc pas eu de signal de demande. Par ailleurs, l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto adopté en décembre 2012 n'a atteint qu'au tout dernier moment le quorum de ratifications nécessaire à son entrée en vigueur, qui a donc eu lieu le 31 décembre 2020, dernier jour de la période d'engagement.

En raison de la demande extrêmement faible pour les certificats de Kyoto, leur prix a constamment été inférieur à EUR 1 pièce, soit environ le montant des coûts de transaction occasionnés par leur certification. La Fondation a donc décidé d'acquérir à prix de marché la quantité de 12 millions de CERs nommée par la Confédération en 2014 comme requise par la Suisse pour la deuxième période d'engagement et d'affecter les moyens restants de manière ciblée à des activités d'atténuation climatique présentant des bénéfices supplémentaires particuliers et réalisables seulement moyennant une majoration sensible par rapport aux prix du marché.

Sur ce point, la deuxième phase a différé de la première : les activités soutenues présentant un intérêt exceptionnel en termes de durabilité étaient majoritairement des « Programmes of Activities », un format nouvellement créé par l'ONU au début de la période pour permettre de certifier des mesures de protection du climat fortement « morcelées ». Il est ainsi devenu possible de soutenir dans des pays en voie de développement des programmes à grande échelle visant à approvisionner les ménages en énergie renouvelable ou en eau potable et à réduire l'utilisation non durable de ressources renouvelables.

Ces programmes présentent par nature une complexité élevée et donc un certain risque, mais ils offrent aussi la possibilité de mettre en place des modèles commerciaux innovants impliquant les acteurs économiques locaux. L'expérience acquise par la Fondation Centime Climatique dans ce domaine est extrêmement précieuse en vue de la troisième période d'engagement déjà en cours s'étendant de 2021 à 2030 - même si celle-ci est placée sous le régime de l'Accord de Paris et présente donc des défis nouveaux et supplémentaires.

Il convient de mentionner ici qu'en règle générale, la collaboration avec les instances fédérales pour la mise en œuvre du contrat conclu entre la Confédération et la Fondation s'est déroulée avec fluidité. Avec l'adoption de l'Accord de Paris en décembre 2015, un besoin de clarification s'est cependant fait sentir concernant l'utilisation conforme au contrat des ressources de la Fondation « conformément aux positions de négoc-

ciation suisses dans le cadre du régime de la CCNUCC ». Il s'agissait là de prévoir le cas où la Fondation se déciderait à financer une activité non certifiable dans le cadre du Protocole de Kyoto. Ceci a finalement conduit à l'ajustement du contrat en septembre 2016 et a marqué le point de départ pour les activités pilote visant à mettre en œuvre l'article 6 de l'Accord de Paris.

La perception publique des activités de la Fondation Centime Climatique était déjà peu marquée pendant la première période d'engagement. Ce constat est encore plus valable aujourd'hui qu'il y a huit ans, ce qui n'est pas étonnant étant donnée l'intensité réduite de l'activité de la Fondation évoquée plus haut. Quoi qu'il en soit, la contribution de la Fondation à l'atteinte des objectifs climatiques de la Suisse n'a pas eu de retentissement – ni dans les médias, ni dans les milieux politiques – lorsque la Confédération a présenté le bilan de la Suisse pour la deuxième période d'engagement en avril 2022.

Pourtant, l'activité de la Fondation Centime Climatique présente des bénéfices qui mériteraient d'être reconnus. Ainsi, elle a innové à maintes reprises en termes de politique climatique, ouvrant la voie à des développements qui pour certains ont fait école au niveau global – citons à titre d'exem-

ple les activités pilote pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris, qui constituent désormais pour de nombreux pays un modèle pour la mise en œuvre de l'article 6. En revanche, le mode de fonctionnement du dispositif est demeuré unique au monde, en particulier son financement organisé par les milieux économiques privés selon le principe de causalité du « pollueur-payeur ».

Grâce à une sélection ciblée et soignée, les projets soutenus par la Fondation ont par ailleurs entraîné des effets positifs considérables. Outre une réduction des gaz à effet de serre efficiente au niveau des coûts, ils ont aussi mené à de nouveaux emplois pérennes et durables, à des mesures d'éducation et de santé, et à un transfert de technologies innovantes. Les projets ont apporté et apportent dans les pays partenaires une contribution précieuse à l'amélioration de la qualité de vie des populations locales et au développement social et économique.

Le bilan de la Fondation Centime Climatique n'est donc peut-être pas étranger au fait que la compensation d'émissions de gaz à effet de serre à l'étranger par le biais du financement de programmes choisis de protection du climat soit redevenue un élément officiel de la politique climatique suisse depuis le début de l'année en cours et devrait le rester jusqu'au moins 2030 selon la conception du Conseil fédéral. Les besoins de la Suisse en matière de réductions des émissions à l'étranger pour la période 2021 à 2030 sont chiffrés à plus de 40 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Une part considérable de ces réductions devra être obtenue par la Fondation KliK dans le cadre de l'obligation légale de compenser.

Avec la manifestation croissante des conséquences du changement climatique d'origine humaine, ces dernières années la lutte contre le changement climatique a gagné du terrain dans le débat public, flanquée depuis 2019 dans certains pays de l'émergence du mouvement pour le climat. Même la pandémie du coronavirus n'a pas entamé cette évolution. Les pouvoirs politiques ont réagi en instaurant dans une majorité d'États des objectifs dits de « zéro émission nette », généralement fixés à un horizon allant de 2035 à 2070. « Zéro émission nette » signifie la compensation pérenne des émissions résiduelles au moyen de puits de gaz à effet de serre sûrs.

L'atteinte de ces objectifs de zéro émission nette nécessite un durcissement massif de la politique climatique. Mais elle nécessite également de développer des technologies d'émissions négatives permettant de compenser les émissions de gaz à effet de serre résiduelles difficilement évitables à long terme. Dans la troisième phase de son existence, la Fondation Centime Climatique compte continuer de satisfaire à son ambition de contribuer à une protection du climat innovante en affectant ses ressources non encore engagées au financement de projets concrets de mise à l'essai de nouvelles technologies d'émissions négatives en particulier en Suisse et dans le secteur privé.

Fondation Centime Climatique
Streulistrasse 19
8032 Zurich

www.centimeclimatique.ch